

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 avril 2017	N° 2017-190

Convocation du 7 avril 2017

Aujourd'hui vendredi 14 avril 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Arnaud DELLU
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX
Mme Martine JARDINE à M. Jean TOUZEAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Louis DAVID
Mme Emilie MACERON-CAZENAIVE à M. Eric MARTIN
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h20
M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h10
Mme Brigitte TERRAZA à M. BOURROUILH-PAREGE jusqu'à 10h15
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h20
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS à partir de 12h20
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h55
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 11h10
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h10
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 10h40
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Yohan DAVID jusqu'à 11h45
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 11h30
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 11h55
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h35
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL jusqu'à 10h00
Mme Marie RECALDE à M. Jacques GUICHOUX à partir de 11h10
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h50
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
M. Thierry TRIJOULET à M. Michel VERNEJOUL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h25

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 avril 2017	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2017-190

Bordeaux - Restructuration du dépôt de bus de Lescure - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole envisage de restructurer le dépôt de bus de Lescure. Au regard des enjeux notables de ce projet en termes de transports en commun, patrimoine, urbanisme et intégration dans l'environnement, Bordeaux Métropole a décidé d'associer la population en organisant une concertation.

Contexte

Par délibération du 12 février 2016 approuvant le programme pluriannuel d'investissements, le Conseil métropolitain a adopté l'autorisation de programme « Ateliers tram et bus ». Cette autorisation de programme prévoit la restructuration du dépôt de bus de Lescure.

Bordeaux Métropole possède actuellement deux dépôts de bus :

- l'un situé à Bordeaux Lac qui a fait récemment l'objet de travaux d'amélioration. Il accueille la plus grande partie de la flotte soit près de 240 bus ;
- l'autre, historique, situé à l'angle des boulevards Pompidou et Antoine Gautier à Bordeaux (des 2 côtés de ce boulevard) appelé « dépôt de Lescure ». Ce dépôt accueille en situation normale près de 160 bus.

NB : Un troisième site localisé allée des Pins à Bordeaux abrite le service Mobibus (30 Mobibus) et un atelier de maintenance bus.

Le dépôt de Lescure situé en limite de l'hyper-centre, à proximité immédiate des boulevards, est un site majeur pour le service des transports de la métropole Bordelaise.

En effet, il bénéficie d'une situation optimale pour l'organisation du service puisque localisé de manière centrale et à proximité de nombreuses lignes de bus. Cet élément est ainsi extrêmement important pour la maîtrise des coûts de fonctionnement du réseau en permettant de limiter les kilomètres réalisés à vide et surtout les temps de travail improductifs des chauffeurs (temps de retour au dépôt après la fin du service par exemple...).

Toutefois, le site et en particulier sa grande halle de remisage, construit à la fin du XIXème siècle pour accueillir le dépôt principal de la compagnie des tramways et omnibus de Bordeaux, et qui a très peu évolué depuis, montre aujourd'hui un état de dégradation avancé. Consciente de cet état de fait, la Métropole envisage depuis plusieurs années de procéder à la restructuration et à la modernisation de l'ensemble du site.

En mars 2015, à l'occasion d'études préalables menées en vue de la restructuration du dépôt, un diagnostic approfondi de la structure de la halle de remisage a été établi. Celui-ci a conclu à une importante corrosion de la charpente de la halle ce qui a nécessité l'évacuation en urgence dudit bâtiment sur la période du 26 mars au 2 août 2015. La Métropole a alors dû réaliser des travaux de confortement provisoire afin de rétablir l'exploitation du site. Cependant, ces travaux ne sont pas pérennes et le phénomène de corrosion continue de progresser.

Le 29 avril 2016, le Conseil métropolitain a donc adopté une délibération de décision de faire pour la création d'un dépôt bus provisoire sur le site de Bastide Niel à Bordeaux permettant l'évacuation de la grande halle. Le 3 février 2017, ce dépôt, pouvant accueillir jusqu'à 74 bus, est rentré en activité.

Le déménagement des bus de la halle sur le site de Bastide Niel (quai de Queyries) à Bordeaux a permis :

- d'arrêter toute activité dans la halle de remisage et par conséquent, de mettre en sécurité les personnels et les biens pour cette fin d'hiver et les années à venir ;
- d'engager la restructuration globale du dépôt Porte de Bordeaux tout en maintenant une exploitation du service de transport de bus.

Ce projet de restructuration du dépôt de Lescure est l'objet de la présente délibération.

Enjeux du projet de restructuration du dépôt de Lescure :

Le projet vise à livrer un nouveau dépôt de bus moderne, fonctionnel, mieux intégré dans son environnement et contribuant à la valorisation du site sur les plans patrimonial, architectural et des usages.

Périmètre géographique du projet :

Les parcelles concernées par le projet de restructuration sont indiquées au plan ci-joint.

NB : Il est à noter que la parcelle occupée par du stationnement bus et située au sud du boulevard G. Pompidou ne sera pas impactée par le projet objet de la présente délibération.

En revanche, la Métropole envisage en parallèle de construire, dans ce secteur, un parking en ouvrage dont le rez de chaussée serait réservé au stationnement bus (comme c'est le cas aujourd'hui) et le ou les étage(s) à du stationnement riverain. Le programme et le périmètre géographique de cette opération doivent être encore affinés et feront l'objet d'une concertation dédiée à venir.

Objectifs du projet :

1 La restructuration et la modernisation du dépôt de bus

Etant entendu son caractère indispensable au service des transports de par sa capacité importante et sa position géographique stratégique, le dépôt de Lescure mérite d'être conservé. Afin d'assurer un retour à une exploitation adaptée aux exigences du réseau de transports urbains actuelles et futures, le site doit cependant impérativement faire l'objet d'une restructuration. Il est proposé que celle-ci intègre notamment :

- o la reconstruction d'un atelier de maintenance des bus, de vestiaires, d'une restauration pour le personnel...,
- o le repositionnement sur le site des activités administratives du délégataire de transport (actuellement positionnées dans le bâtiment situé Porte de Bordeaux),
- o la rénovation de l'ensemble des espaces de stationnement pour les bus,
- o l'optimisation des capacités de stationnement pour les bus,
- o la maîtrise des nuisances pour les riverains.

A noter que cette restructuration du site permettra un transfert des activités transport actuellement encore présentes sur le site de l'allée des Pins vers le tout nouveau dépôt. Le site de l'allée des Pins pourra donc être libéré après la mise en service du futur dépôt.

Par ailleurs, il est souhaité que le futur dépôt soit précurseur en matière énergétique au travers de la mise en place in situ de dispositifs de production énergétique et surtout en anticipant une probable mutation de la flotte de bus vers la propulsion électrique à moyen/long terme.

2 L'intégration du dépôt de bus au sein du quartier en garantissant une qualité architecturale, urbanistique, et paysagère du futur équipement ainsi qu'une amélioration du cadre de vie des riverains du site :

Implanté au droit d'une barrière atypique, il est proposé que le futur dépôt permette :

- de réhabiliter la grande halle en respectant sa valeur historique et patrimoniale ;
- de participer à la création d'une véritable Porte de Bordeaux : actuellement, la barrière dite « Porte de Bordeaux », percée dans les années 80, est à part dans les boulevards. C'est une barrière amenée à évoluer en profondeur et à devenir un rouage essentiel du réseau de transport et d'espace public de la ville et de la Métropole ;
- de créer une façade urbaine sur les boulevards A. Gauthier et G. Pompidou contribuant à la transformation du boulevard G. Pompidou, au vocabulaire « autoroutier », en véritable boulevard urbain et à la transition avec l'architecture des échoppes extra boulevard ;
- d'introduire, de manière accessoire, des fonctions complémentaires en lien avec les compétences de la Métropole notamment en matière de mobilités (ex : stationnement sécurisé de vélos, maison des mobilités...) qui restent à définir.

Au regard de la qualité des enjeux présentés et des objectifs ainsi définis, il vous est ainsi proposé d'ouvrir ce projet à la concertation publique de manière volontaire, permettant à l'ensemble des personnes intéressées de contribuer à cette démarche. Cette concertation initiée par Bordeaux Métropole pourrait être complétée par d'autres modalités de concertation telles qu'elles pourraient être exigées au titre du Code de l'environnement et/ou du Code de l'urbanisme.

Modalités de la concertation

Celle-ci a pour but, d'informer le public du lancement de l'opération de restructuration du dépôt de bus de Lescure et de lui permettre de s'exprimer afin, le cas échéant, d'enrichir le programme, pour une plus grande qualité du projet.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- à la Mairie de quartier Saint-Augustin - Tauzin - Alphonse Dupeux,
 - à la Cité municipale de Bordeaux pour la Mairie de Bordeaux et le Pôle territorial de Bordeaux,
 - et à la Direction du réseau de transports urbains (Pôle Mobilité) de Bordeaux Métropole,
- pendant une durée de deux mois minimum où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions de la population.

Le dossier de présentation comportera notamment :

- une notice explicative définissant les objectifs poursuivis,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre d'intervention,
- un registre de concertation.

La concertation sera également ouverte sur le site internet <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

Les modalités d'animation et d'organisation de cette concertation se feront en liaison avec les services de la ville de Bordeaux. Il sera prévu une réunion publique a minima avant l'été 2017.

Un groupe restreint de représentants des riverains pourra ponctuellement participer à des réunions en plus petits comités ; les résultats des réflexions de ce « groupe restreint » seraient alors portés à la connaissance du public via leur présentation en réunion publique ou le versement de nouveaux éléments au dossier de présentation.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée préalablement à l'ouverture de la concertation par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage au siège de la commune de Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de Bordeaux Métropole, tant pour son lancement que pour son achèvement.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible et suivant les mêmes modes que ci-dessus du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du conseil de Bordeaux Métropole et sera rendu public.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5217-2,

VU la délibération n°2016/187 en date du 29 avril 2016 de décision de faire, relative à la création d'un dépôt de bus provisoire quai de Queyries,

VU la délibération n°2016/69 du 12 février 2016, adoptant la révision de l'autorisation de programme « Ateliers tram et bus »,.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la restructuration du dépôt de bus de Lescure situé boulevard Antoine Gautier à Bordeaux,

CONSIDERANT qu'il est utile d'informer le public de ce projet de restructuration et de lui permettre de s'exprimer sur les propositions d'aménagement et qu'il est dès lors opportun d'organiser une concertation portant sur le projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure,

DECIDE

Article 1 : d'adopter les objectifs du projet de restructuration du dépôt de bus de Lescure, tels que détaillés ci-avant et résumés de la manière suivante :

- la restructuration et la modernisation du dépôt de bus,
- l'intégration du dépôt de bus au sein du quartier en garantissant une qualité urbanistique, patrimoniale et paysagère.

Article 2 : d'ouvrir une concertation publique préalable à la réalisation du projet évoqué.

Article 3 : d'approuver les modalités de cette présente concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place la dite concertation.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à fixer la date de clôture de cette concertation.

Article 6 : les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cette concertation, estimées à 10 000 €, seront financées sur le budget annexe transport, chapitre 011 article 6226 de l'exercice 2017.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 avril 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 AVRIL 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---



© CUB - IGN - DGI - Infoterra France - a:urba

0 0.02 0.04 0.06 0.08 km



EAUX
METROPOLE

